
261ème séance plénière

PC Journal No 261, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 326

Le Conseil permanent,

Conformément aux paragraphes 42 et 43 de la Charte de sécurité européenne et aux paragraphes 35 et 36 de la Déclaration du Sommet d'Istanbul, décide :

- De charger le Secrétaire général d'établir immédiatement, au sein du Centre de prévention des conflits, un groupe spécial chargé d'élaborer un programme REACT et un budget qui permette à REACT d'être pleinement opérationnel d'ici le 30 juin 2000 ;
- De charger le Secrétaire général de créer dès que possible, et au plus tard à la date susmentionnée, un centre d'opérations au sein du Centre de prévention des conflits.